

# GUIDE PRATIQUE DEMANDEUR D'EMPLOI

**Vous êtes demandeur-euse d'emploi, vous souhaitez accéder à l'une des formations proposées par l'INSPE mais vous ne savez pas comment procéder...**



Vos interlocuteurs

Conseiller Pôle  
Emploi

**POLE FORMATION**  
Service Formation  
Prof. Continue  
**INSPE**  
04 73 31 73 09  
fpro.inspe@uca.fr

## 1 Votre projet professionnel

- Réaliser votre bilan personnel et professionnel
- Définir votre projet professionnel
-  Vous pouvez mobiliser gratuitement votre conseil en évolution professionnelle (CEP)
- Se renseigner et cibler une formation
- Prendre contact avec le service de formation continue de l'INSPE Clermont Auvergne
-  Vous pouvez demander à intégrer une formation sans disposer du diplôme normalement requis. Pour cela, il est nécessaire de faire une demande de Validation des acquis professionnels (VAP). Démarche à effectuer en amont de l'inscription.

## 2 La prise en charge financière

- Faire valider votre projet de formation par votre conseiller Pôle Emploi
- Se renseigner sur les possibilités de prise en charge financière

### ✓ Votre projet est validé et pris en charge financièrement

- Accomplir les démarches administratives demandées par le Pôle Emploi

 Le financement peut concerner la prise en charge de vos frais de formation et/ou votre indemnisation pendant votre période de formation.

### ✗ Votre projet est validé mais n'est pas pris en charge financièrement

- Accomplir les démarches administratives demandées par le Pôle Emploi

 Le statut de demandeur d'emploi n'implique pas nécessairement l'inscription en tant que stagiaire de la formation continue à l'université.

 Vous pouvez, sous certaines conditions, mobiliser votre compte personnel de formation (CPF) pour compléter votre financement.

Conseiller Pôle  
Emploi

## 3 La candidature

- Transmettre votre dossier de candidature à la formation et prendre connaissance la décision relative à votre dossier
- Confirmer votre souhait d'entrer en formation

## 4 L'inscription administrative (IA)

- Déterminer votre statut d'inscription à l'université
- Suivre la procédure d'inscription indiquée par le Pôle Formation de l'INSPE
- Constituer et transmettre votre dossier d'inscription
- Signer votre contrat en cas d'inscription en Formation Continue

**POLE FORMATION**  
Service Scolarité **INSPE**  
04 73 31 71 69  
scolarite.inspe@uca.fr

EN FORMATION

### Entrée en formation

- Vérifier sur votre espace personnel Pôle Emploi la prise en compte de votre entrée en formation
- Recueillir le document d'émargement auprès du service FC de l'INSPE

### Pendant la formation

- Signer votre feuille d'émargement par demi-journée et faire émarger les intervenants lors de chaque séance
- Déposer votre feuille d'émargement auprès du Pôle Formation
- Actualiser votre situation (obligation mensuelle) sur votre espace personnel Pôle Emploi
- Régler vos frais de formation en cas d'inscription en FC
-  Toute absence ou congé durant la formation doit être déclaré

### Fin de formation

- Répondre aux enquêtes de satisfaction et de suivi proposées par l'Université
- Actualiser votre situation (retour à l'emploi/recherche d'emploi) et reprendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi

**POLE FORMATION**  
Service Formation  
Prof. Continue  
**INSPE**  
04 73 31 73 09  
Fpro.inspe@uca.fr

Pour tout complément d'information,  
vous pouvez contacter le Pôle Formation - service de formation professionnelle continue :  
04.73.31.73.09 [fpro.inspe@uca.fr](mailto:fpro.inspe@uca.fr)